

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VIENNE
COMMUNE DE FROZES

Nombre de membres afférents au C.M. : 15

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 12

Date de la convocation : 14/01/2025

Date de l'affichage : 14/01/2025

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le vingt janvier à dix-huit heures trente

Le conseil municipal de la commune de FROZES, dûment convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur MEUNIER Laurent, Maire.

Étaient Présents : Mrs MEUNIER Laurent, BARRITEAU Benjamin, BRAULT Franck, BROCHARD Freddy, CHARRUYER Jérôme, DUCLAUD Julien, MARTEAU Laurent
Mmes, DRAGON Jeannine, GERMAN Agnès, GRATADOU Anne, MAINGAULT Alexandra, Mme ROBIN Maude

DÉLIBÉRATION 2025/01 : AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DE LA SOCIÉTÉ JPEE SUR LA COMMUNE DE FROZES

Par arrêté préfectoral du 6 novembre 2024, le préfet de la Vienne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 2 décembre 2024 au 8 janvier 2025 inclus relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SAS Frozes Energie pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien des Jarries composé de 2 aérogénérateurs et de 1 poste de livraison sur le territoire de la commune de Frozes. La commune de Frozes est appelée à émettre un avis sur cette demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Considérant que le projet porté par JPEE consiste à produire de l'électricité à partir d'une source renouvelable et qu'il s'inscrit dans la politique de transition énergétique européenne, nationale et régionale ;

Considérant qu'à l'échelle de la communauté de communes du Haut Poitou, ce projet contribuera à l'atteinte des objectifs de son PCAET

Considérant que la commune de Frozes a déjà délibéré favorablement, le 4 octobre 2017, en faveur de l'étude de faisabilité de ce projet

Considérant que les retombées économiques futures générées par le parc éolien des Jarries profiteront au territoire local

Considérant que le projet s'intègre dans la continuité des parcs éoliens de Rochereau 1 et 2, actuellement en exploitation

Monsieur le Maire invite ceux des membres du Conseil Municipal qui auraient, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement au vote.

En conséquence de quoi, M. BRAULT Franck, M. MARTEAU Laurent et M. CHARRUYER Jérôme susceptibles d'avoir des intérêts personnels sur la zone du projet, n'ont pas donné leur avis et n'ont pas pris part aux débats ni aux délibérations concernant le projet. Le temps des débats et des délibérations, ces conseillers ont effectivement quitté la salle du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (à la majorité 9 voix POUR et 0 voix CONTRE) :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** au projet et l'exploitation
- **DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

DÉLIBÉRATION 2025/02 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la délibération n°30/2023 du 26 juin 2023 portant sur la création de poste d'agent technique à temps non complet qui n'a finalement pas été pourvu.

Vu la délibération n° 42/2024 du 23 septembre 2024 portant sur la création d'un poste d'accompagnateur de transport scolaire.

Il convient donc au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présent et représentés

- DÉCIDE de la mise à jour suivante du tableau des effectifs

Grade	Nbre de postes	Temps de travail	Services techniques		Services Adm.	
			T. Plein	T. N. C.	T. Plein	T.N.C
Adjoint Technique Territorial	2	05/35ème		1		
		05/35ème		1		
Agent de maîtrise	1	35/35ème	1			
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	1	28/35ème				1
Adjoint administratif 2ème classe	1	15/35ème				1
TOTAL			1	2	0	2

DÉLIBÉRATION 2025/03 : DEMANDE DE DETR REACTUALISATION DES DEVIS

Le projet de rénovation de la Mairie est né d'une constatation de la vétusté de l'intérieur du bâtiment avec des huisseries en bois et simple vitrage, des dalles de plafond trouées, de la moquette au mur et un chauffage gaz vétuste. Cette rénovation s'inscrit dans la continuité des projets de rénovation des bâtiments communaux déjà entrepris ces deux dernières avec l'isolation du plancher de la bibliothèque, de l'atelier communal et de la salle Marlène Cabello dédiée aux associations sans oublier le changement de la toiture de la Mairie et l'isolation des combles.

Le projet de rénovation énergétique de la Mairie dans son ensemble incluant la salle du Conseil et le secrétariat représentant environ 72 m2 a un impact positif estimé sur les objectifs environnementaux pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, en améliorant l'efficacité énergétique du bâtiment, le projet permettra de réduire la consommation d'énergie nécessaire pour chauffer et éclairer le bâtiment. Par conséquent, cela entraînera une réduction des émissions de gaz à effet de serre associées à cette consommation d'énergie, contribuant ainsi à l'atténuation du changement climatique.

De plus, la rénovation énergétique du bâtiment permettra également de réduire les coûts énergétiques pour la commune, ce qui libérera des ressources financières pour investir dans d'autres projets environnementaux. Enfin, la rénovation énergétique d'un bâtiment communal tel que la Mairie fait partie de l'identité d'un village ce qui permet de sauvegarder et de préserver le patrimoine architectural actuel.

Coût du projet en HT	<i>Etude de réaménagement :</i>	750 €	HT	
	<i>Changement des huisseries :</i>	11 568 €	HT	
	<i>Installation pompe à chaleur :</i>	3 415,58 €	HT	
	<i>Changement du plafond :</i>	6 890 €	HT	
	<i>Peintures :</i>	8 370 €	HT	
	<i>Travaux électricité (Pavés Leds..)</i>	2 245,84 €	HT	
	<i>Isolation murs intérieurs</i>	5 000 €	HT	
	<i>Aléas et imprévus :</i>	3 000 €	HT	
	<i>Coût global :</i>	41 239,42 €	HT	
Financements mobilisés	FINANCEMENT			
	Organisme	Intitulé	MONTANT	%
	Communauté de communes	Fond de concours	11 036,00	26,76 %
	Etat	DETR	14 675,68	35,59 %
	Syndicat Energies Vienne	CEE	8 247,61	17,65 %
	Commune fond propre		7 279,86	20,00 %
	TOTAL	41 239,42 €	100,00%	

Cette rénovation se décompose en plusieurs phases. Dans un premier temps par le changement des huisseries pour une meilleure isolation thermique, le changement du système d'éclairage en installant des leds et enfin en installant un système de pompe à chaleur pour le chauffage afin de retirer les anciens convecteurs gaz. L'ensemble des travaux seront réalisés en grande partie par des entreprises de Frozes pour soutenir l'économie locale.

Vu la convention cadre de Conseil en Energie Partagé impliquant une participation du Syndicat Energies Vienne au projet

Vu la délibération n° 58/2024 portant sur la demande de subvention DETR au titre de l'année 2025
Après avoir examiné l'ensemble des nouveaux devis présentés pour le projet,

Le nouveau plan de financement de ce projet s'établi comme suit :

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les nouveaux devis des différentes entreprises intervenant sur le projet

- **CONFERE** toutes les délégations utiles à M. le Maire pour signer les devis des entreprises et faire les demandes de subventions nécessaires à l'opération.

DÉLIBÉRATION 2025/04 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR MAYOTTE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix Rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Frozes contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- faire un don d'un montant de 250€
- à la Protection Civile :

Fédération Nationale Protection Civile – Tour Essor – 14 rue Scandicci – 93500 PANTIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** ce soutien à la population de Mayotte à hauteur de 250 €,
- **AUTORISE** le versement de cette subvention auprès de la Protection civile,
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Dates des prochains Conseils Municipaux**

Les prochains conseils municipaux auront lieu aux dates suivantes :

- Le 17/02/2025
- Le 24/03/2025 pour le vote du budget
- Le 14 /04/2025
- Le 19/05/2025
- Le 30/06/2025
- Le 08/09/2025

Les prochaines dates seront définies ultérieurement

- **Fêtes et cérémonies**

Les prochaines fêtes communales et associatives auront lieu aux dates suivantes :

- Le 02/03/2025 le repas des aînés
- Le 08/03/2025 la soirée disco organisée par Anim'Frozes
- Le 23/05/2025 La fête des voisins

- Le 21/06/2025 La fête de la musique organisée par Anim'Frozes
- Le 13/07/2025 le repas du 14 juillet de la commune

- **Balançoire au stade**

Mme German fait remarquer que la balançoire installée au stade est trop haute pour les enfants. Il est demandé à l'agent de technique de rajouter des maillons pour la rallonger ou de remettre du calcaire dessous afin de limiter la hauteur.

- **Point camion communal**

Le camion communal présente de plus en plus de problèmes techniques. Il a été évoqué séance de conseil l'éventualité de prévoir au budget 2025 de le changer.

M. Brault présente les données suites à l'acquisition du camion qui a été acheté par la commune en 2019 avec 117 000 km au compteur. À ce jour le kilométrage à 142 000.

Après avoir étudié les factures afférentes à l'entretien et aux diverses réparations du camion sur 3 années, il convient de faire une révision complète auprès d'un garage agréé Nissan ou traitant les poids lourds plutôt que de racheter un nouveau camion. Le peu de kilomètres parcourus sur les dernières années ne justifie pas le rachat d'un nouveau camion.

Fin du Conseil 20h30

Prochain Conseil
Le 17/02/2025